

ÉTUDE DE RISQUES

Mandat de Baker Risk :

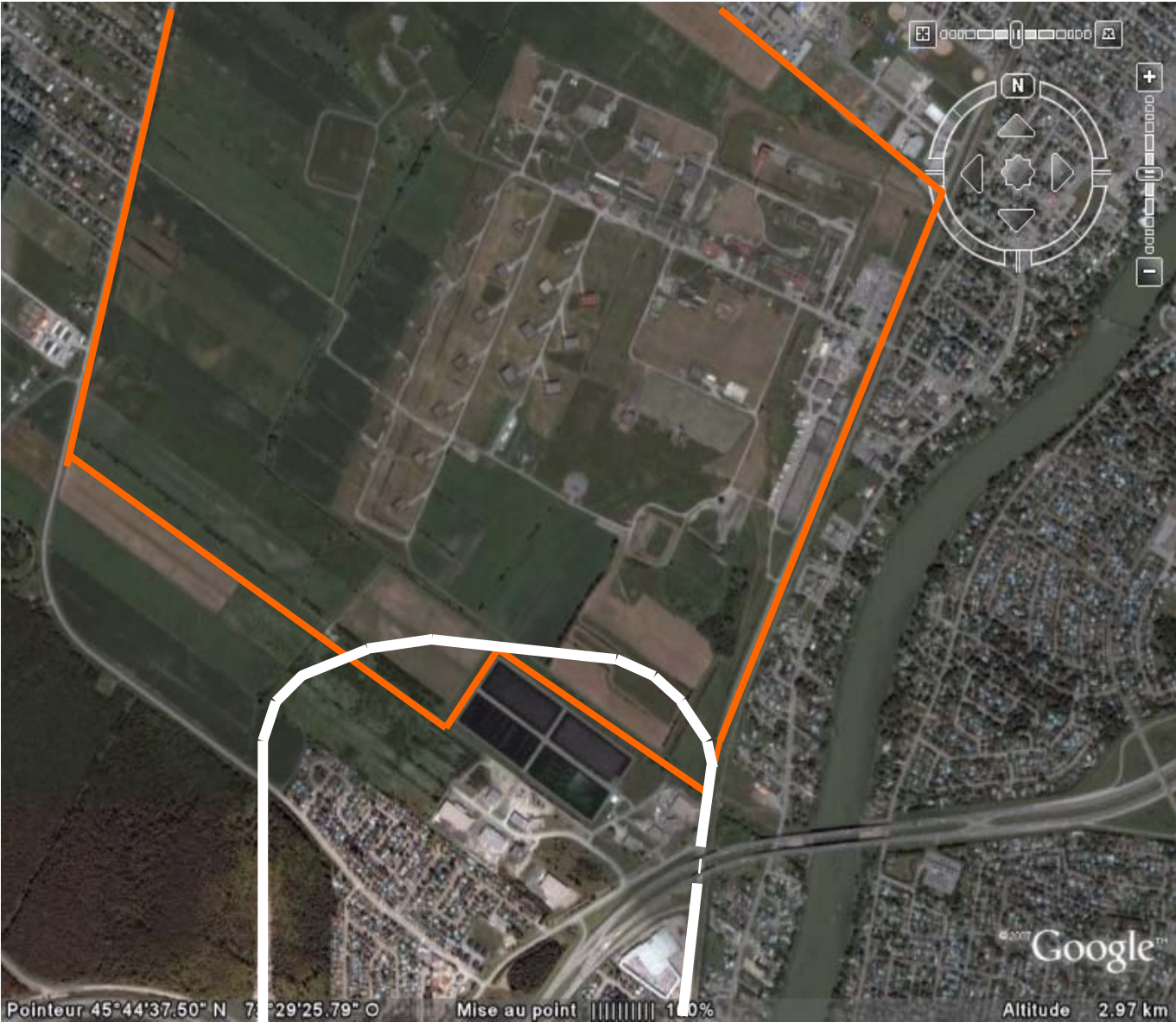
- Évaluer les risques potentiels découlant d'un incident sur le site d'entreposage de General Dynamics sur le train de l'Est

Site de GD-OTS :

- Dépôts d'entreposage de matières explosives

Compétence fédérale :

- Ressources Naturelles Canada (RNC) légifère l'exploitation des sites d'entreposage de matières explosives
- RNC émet les licences d'exploitation et s'assure du respect des conditions imposées
- Licence renouvelée annuellement



Rayon de sécurité :

- Distance minimale requise (calculée en fonction de la quantité de matières explosives) pour tout genre d'activité (maisons, bâtiments, routes, etc.). Les distances varient selon la source
- Tous les magasins de GD sont entourés de barricades (murs, plancher et toit) qui sont construites selon les principes quantités-distances de RNC

Tracé retenu :

- Le tracé empiète dans le rayon de sécurité D-5
- Pas de stationnement AMT prévu sur le site de General Dynamics

Étude de risques:

- Évaluation de la fréquence de l'événement
- Évaluation de l'exposition au risque
- Évaluation de la vulnérabilité

Conclusions de l'étude:

- 🏠 Fréquence très faible (0,0001 événement par magasin par année)

- 🏠 Risque pour les passagers moins élevé que pour un train ou une voiture voyageant sur la même distance sur un autre réseau routier ou ferroviaire
 - *La combinaison des conséquences et de la fréquence est suffisamment faible pour que des mesures d'atténuation ne soient pas requises selon les directives de l'American Transportation Association (ATA). Le risque dû à un accident sur le site de General Dynamics n'est pas un facteur significatif sur le risque général encouru par les passagers du train de l'Est (dommages cosmétiques à la voiture seulement)*

➤ *L'AMT vise le risque zéro pour ses passagers*

1 - Exigences de sécurité sur le site de GD:

- 🏠 Butte en terre le long du tracé sur le site de General Dynamics
- 🏠 Système de caméras le long du tracé
- 🏠 Clôtures de chaque côté du tracé

2- Caractéristiques du matériel roulant :

- 🏠 Structure des voitures résistante aux impacts majeurs (toît, vitres, enveloppe en acier)
- 🏠 Locomotives bi-modes : 2 moteurs diesel, locomotive en attente (AMT ou CN), chasse-pierres, réservoirs diesel compartimentés

3- Conditions opérationnelles :

- Vitesse sur le tronçon maintenue à 40 mph
- Aucune évacuation planifiée sur le site
- Pont d'étagement Pierre-Le-Gardeur
- Nouvelle voie AMT pour l'insertion dans le corridor C
- Passerelle piétons fermée

4- Plan de sécurité General Dynamics :

- 🏢 Accréditation sur les processus opérationnels OHSAS 18001 (santé et sécurité) et ISO 14001 (environnement) obtenues en 2008
- 🏢 Arrimage des services d'urgence de General Dynamics, AMT et Repentigny

Conclusions :

- 🏠 Rôle respectif des parties: préparation et signature éventuelle d'un protocole d'entente entre AMT et General Dynamics pour permettre le passage du train de l'Est sur le site :
 - Droit de passage
 - Plan d'urgence (arrimage GD-AMT et avec ville de Repentigny)
 - Respect des conditions de la licence émise par RNC
 - Accès au site pour l'entretien ferroviaire
 - Interventions si incidents dans le corridor ferroviaire



BERME DE TERRE PROPOSÉE

TRAIN DE L'EST

